

Le libertaire

Administration : PIERRE LENTENTE
9, Rue Louis-Blanc, PARIS (10^e)

QUOTIDIEN ANARCHISTE

A partir de 20 heures : Téléphone Gutenberg 26-55

Rédaction : ANDRÉ COLOMER
123, Rue Montmartre, PARIS (2^e)

LEUR POURVOI EST REJETÉ

Primo de Riveira osera-t-il assassiner Nicolau et Mateu ?

Non, nous le permettrons pas

AGISSEONS VITE

Est-il trop tard ? A l'heure ou paratront ces lignes le bourreau aura-t-il accompli sa sinistre besogne ?

Hier deux dépeches nous sont parvenues, aussi brèves l'une que l'autre ; la première annonçait que le roi Alphonse XIII faisait courir sur les champs de course anglais. La seconde douloureuse et terrible, nous informant que les coquins qui président aux destinées judiciaires de toutes les Espagnes, avaient rejeté le pourvoi de nos camarades Mateu et Nicolau.

Ah ! Quels mots trouver pour cingler de notre mépris tous ceux qui se font les complices de l'avortement royal, pour trancher à leur face tout notre dégoût, toute notre haine, toute notre horreur d'un régime qui permet de telles atrocités. Et puis à quoi bon ! Avons-nous du temps à perdre en de vaines palabres ? Avons-nous le temps de nous appuyer sur le sort des deux malheureux révolutionnaires, alors que le garrot est là tout près à enserrer dans son état le cou de Mateu et de Nicolau.

IL FAUT AGIR ET NOUS AGIRONS. Le souvenir de Ferrer ne s'est pas encore effacé de la mémoire du prolétariat. Le crime qui couvra dans les fossés de Montjuich, le grand révolté, Francisco Ferrer n'a pas encore été pardonné, nous avons encore un compte à régler et aujourd'hui le cri de détresse de deux de nos amis monte, monte lugubrement jusqu'à nous. Du fond de leurs cachots ou la mort entre à pas rapides, ils ont la pensée tendue vers ce prolétariat, pour qui ils ont lutté, pour qui ils ont peiné, pour qui ils ont souffert, et ils demandent dans leur agonie naissante, si ce peuple pour lequel ils ont tout sacrifié, va les laisser mourir honteusement, lâchement, sans un mot, sans un geste, pour les sauver.

Alphonse XIII tient sa proie. Le royal macaque, complice de tous les Toquemadas, ne desserrera ses griffes que devant la volonté menaçante du peuple de sauver deux innocents. Le peuple les sauvera. Il le doit. Il ne peut pas permettre cet assassinat. Ce serait son crime.

Déjà sous la poussée prolétarienne, devant la protestation de tous les hommes de cœur, craignant l'action énergique du monde ouvrier international qui s'était traduite en France par une manifestation grandiose, le 27 octobre dernier, devant l'ambassade d'Espagne, Primo de Riveira avait hésité à exécuter le verdict du 13 octobre, condamnant à mort Mateu et Nicolau. Pense-t-il que nous ayons oublié ? Espérez-vous que le silence que nous avons gardé, ces derniers temps, lui permette d'accomplir sa macabre besogne. Qu'il prenne garde tous les héros boîtes, ivres de pouvoir et de dictature. Nous ne voulons pas que Mateu et Nicolau soient sacrifiés à la canaille militaire de l'Espagne. Nous ne voulons pas que deux des nôtres, qui n'ont commis d'autre crime que d'être de sincères militants défendant leur classe, soient jetés en pâture, aux corbeaux hideux qui les guettent dans l'ombre. Non Mateu et Nicolau ne seront pas assassinés.

Oh ! les hommes souvenez-vous ! En d'autres temps vous avez sorti des bagnes des hommes qui n'étaient pas des nôtres. Vous êtes descendus dans la rue pour sauver le capitaine Dreyfus, vous avez réussi.

Plus récemment, vous avez été chercher dans les bagnes militaires notre bon camarade Rousset qui est encore parmi nous. Vous n'avez pas permis à la « libre Amérique » de faire mourir Sacco et Vanzetti, et hier vous avez délivré Germaine Berton, cette enfant, sur laquelle s'acharnait toute la réaction française.

Et bien c'est que vous avez pu hier, vous le pouvez aujourd'hui, vous le ferez demain.

Le sang encore chaud de Mateu et Ni-

colau, baignera bientôt si vous ne vous dressez pas devant, les mains crochues des maîtres de l'Espagne.

Ecoutez les cris d'angoisse des femmes qui attendent dans la maison vide l'entrée du compagnon, écoutez les sanglots des mères qui réclament leur petit, regardez les larmes des petits, qui tendent vers vous leurs bras suppliant, vous demandant de leur rendre leur papa.

Oh ! les hommes, Mateu et Nicolau, c'est vous, c'est moi, c'est nous, c'est tout le prolétariat. Ne sentez-vous pas l'horrible outil qui étreint votre chair, qui comprime votre gosier, qui vous arrache la vie ; c'est moi, prolétariat, que l'on étrangle, c'est moi que l'on tue, c'est moi que l'on veut assassiner en Espagne.

Défends-toi, vite, vite, les châcals sont là, ils vont te prendre, te laisseras-tu faire ?

Oh ! mes frères, nous souffrons de leurs souffrances, nous souffrons de leurs tortures, ce sont des larmes de sang qui jailliront demain. Courbés sous le poids de notre lâcheté nous ne pourrons plus vivre, s'ils ne vivent pas eux aussi ; notre conscience nous reprocherait la complicité du crime. Non ce n'est pas possible, ce n'est pas vrai, que deux jeunes vies vont s'éteindre, sans raison, pour rien, parce qu'ainsi l'ont voulu quelques bandits.

Debout, debout tous les parias, tous les exploités, tous les miséreux, tous les travailleurs, il faut sauver Mateu et Nicolau.

Comment Nicolau et Mateu furent condamnés

Brièvement, voici rappelés les faits de l'affaire Nicolau-Mateu.

Le 8 mars 1921, le président Dato, chef des ministres du cabinet espagnol tombait frappé sous les balles d'un révolutionnaire espagnol. Toutes les recherches pour découvrir le coupable furent vaines.

Afin de fournir une vengeance et procurer une proie à la réaction espagnole, deux de nos camarades furent arrêtés et se laissèrent accuser pour permettre à l'auteur de l'attentat de s'échapper.

Celui-ci : Ramon Casanellas, est aujourd'hui réfugié en Russie et a reconnu être l'auteur de l'attentat contre Dato.

Nous espérons que les jurés espagnols reconnaîtront l'innocence de nos deux camarades, mais Primo de Riveira veillait. Craignant l'accusation des deux révolutionnaires, il les fit juger par une cour martiale et la parodie de justice se déroula dans la cour d'une prison, sans aucune publicité, la presse même se voyant refuser l'accès aux débats.

Le verdict de mort fut accueilli dans le monde entier par un cri de réprobation et la presse la plus éloignée de nous, telle le *Temps*, déclara que les deux accusés, Mateu et Nicolau, avaient été condamnés sans aucune preuve.

Les organisations ouvrières s'émurent, l'annonce de la sentence et un comité fut formé en France pour la défense des deux victimes.

Une manifestation se déroula le 27 octobre dernier devant l'ambassade d'Espagne et l'on avait tout lieu de croire, que reculant devant la protestation du prolétariat mondial, le roi d'Espagne et son complice rendraient à la vie les deux innocents.

Nous nous étions trompés. Nous apprenons que le pourvoi de nos amis a été rejeté et que les condamnés attendent, dans leurs cachots, la décision du prolétariat.

Le Prolétariat répondra. Il saura faire son devoir.

Après de longues semaines d'angoissant silence, l'Agence Radio annonce que MATEU et NICOLAU innocents et condamnés à mort, voient leur pourvoi rejeté et vont être livrés à leurs bourreaux.

Le prolétariat sait que le meurtrier de DATO n'est plus en Espagne et que le supplice des deux victimes serait à la fois une indigne vengeance et un assassinat légal. Il l'a crié dans tout le pays ; il l'a proclamé devant l'ambassade d'Espagne, et il est prêt à nouveau à crier sa haine aux garrotteurs déguisés en juges.

La vie des deux syndicalistes condamnés, comme celle des esclaves dans le cirque dépend d'un geste du dictateur espagnol.

Hommes de toutes les classes, travailleurs de tous les milieux, vous vous êtes dressés contre le tribunal d'exception injustement saisi de l'affaire.

Vous vous dresserez de pensée et de cœur contre ce verdict de mort par lequel PRIMO de RIVEIRA prend figure non plus de Torquemada mais d'assassin.

Les organisations participantes au Comité Nicolau-Mateu font un suprême appel à leurs groupements respectifs. Un défi sanglant est jeté aux Travailleurs. Dans toute la France, il sera relevé.

Déjà Paris généreux, qui voulut venger FERRER, entre dans l'action contre le fascisme espagnol.

LUNDI 7 JANVIER 20 H. 30 dans la Grande Salle de l'Union des Syndicats 33, rue de la Grange-aux-Belles

GRAND MEETING pour arracher au garrot nos Camarades Nicolau et Mateu

Orateurs :

RACAMOND de la C. G. T. U.
GUIRAUD de l'Union Confédérée (C.G.T.)
RAYNAUD de l'Union Départementale Unitaire.

Charles VAUDET de la Libre Pensée
BESNARD du Comité de Défense Sociale.
POZOT de l'A. R. A. C.

SEBASTIEN FAURE de l'Union anarchiste

BESOGNE URGENTE

En raison du péril qui menace de mort à tout instant nos camarades MATEU et NICOLAU, le Comité Central demande à toutes les organisations de province d'intensifier leur action qui devra être poursuivie inlassablement jusqu'à ce que ces deux camarades soient hors de danger.

Pour les sauver, tous à l'œuvre.

Les organisations présentes au Comité central MATEU-NICOLAU, le 5 janvier 1924 : C. G. T. U. ; C. G. T. ; Union Départementale Confédérée ; Union Départementale Unitaire ; Comité de Défense Sociale ; Libre Pensée ; A. R. A. C. ; Union Anarchiste.

LE DESASTRE

Est-ce la fin ?

D'après les renseignements qui parviennent de tous côtés, il semble que l'on peut prévoir une prochaine amélioration.

Depuis plus de quarante huit heures il n'y a eu, dans la région parisienne, ni grandes ni petites pluies. D'autre part, l'Office National Météorologique fait savoir que le temps reste froid et sec dans la presque totalité du pays. On peut donc espérer que l'état hygrométrique de l'atmosphère ne changera pas et que la décrue est immédiatement. Toutefois, on sait ce que valent les prévisions météorologiques... et il ne faut pas être trop optimistes.

Un nouvel exemple de l'incurie administrative vient de nous être donné : A la gare des Invalides un mur s'est écroulé sous la pression de l'eau sur une longueur de 60 mètres. Résultat : La gare des Invalides est reconverte d'une nappe liquide de quatre mètres de profondeur, la gare de Versailles et celle du Champs-de-Mars sont envahies. Les dégâts sont évalués, au bas mot, à deux millions. Naturellement, M. Le Trocquer s'est rendu sur les lieux avec les techniciens, et ils n'ont pas manqué, selon leur habileté, de mener une note comique à la tragédie : Tous ces beaux messieurs ont discuté des heures durant et n'ont pas pu trouver la cause de l'effondrement !

Ah ! ces techniciens !

Les services « compétents » agissent avec une semblable maestria sur le quai de la Rapée. Nos impayables techniciens, pour empêcher la Seine de déborder sur les quais, avaient eu la lumineuse idée de faire des barrages avec des sacs de sable. Inutile de dire ce qu'il advint. Et nos techniciens, tout étonnés de ne pouvoir arrêter l'eau avec

une paixsoire, durent envoyer au quai de la Rapée une équipe de pompiers et de pompes.

Et si la situation est critique dans certaines parties de Paris, ce n'est rien, quand on la compare à la situation créée en banlieue. Là, aucune mesure n'a été prise, pas même de ces petites mesures ridicules qui pourraient témoigner à la rigueur d'une certaine bonne volonté. Non, rien, rien. A Alfortville on vient encore d'évacuer plus de 2.000 personnes, à Vitry, près de 500 personnes, etc., etc. Toutes les usines sont fermées et le chômage est général. D'innombrables familles seront sans un morceau de pain ces jours-ci et auront perdu tout l'effort dépensé dans les cultures et les habitations. Des accidents mortels, dus à l'inondation, sont signalés un peu partout. Il est encore, lors de l'affondrement du mur de la gare des Invalides, trois ouvriers qui travaillaient là ont été pris par la gerbe furieuse de l'eau envahissante et n'ont pas leur salut qu'à leur prompt esprit d'initiative.

Et le pitoyable accident d'Ivry ? L'inondation provoquant l'explosion d'un dépôt de liquide inflammable, causant la mort d'un malheureux et en blessant grièvement deux autres ?

N'est-ce pas navrant tout cela ?

Esperons enfin que la Seine aura atteint aujourd'hui sa cote maxima et que la décrue est proche.

Et nous serons alors tranquilles pendant un an, date à laquelle nous pourrons, l'en suis sûr, reproduire une fois de plus ces articles qui seront certainement d'actualité...

Car, n'est-ce pas, qui oserait espérer que les milliards dépensés à la construction (oh combien utile !) d'engins analogues au « Dixmude », pourraient être employés à prévenir une prochaine catastrophe ? — G. V.

ABONNEMENTS

POUR LA FRANCE	POUR L'EXTRÉMÉ
Un an..... 48 fr.	Un an..... 80 fr.
Six mois... 25 fr.	Six mois... 41 fr.
Trois mois 13 fr.	Trois mois 22 fr.
Chèque postal Ferandet 586-65	

Les anarchistes veulent instaurer un milieu social qui assure à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

Points de repère

Sympathie et Compassion

Témoigner de la sympathie, de la compassion, non pas à tout le monde, sans discerner, vaguement, mais à des êtres qui nous intéressent ou auxquels nous nous sentons liés par des affinités d'un genre ou d'un autre — cela n'est aucunement une preuve de faiblesse ou de « sensibilité », — c'est simplement mettre en œuvre les rouages de notre appareil sentir tel. Il y a plus de véritable force à montrer, en certains cas bien déterminés, de la tendresse et de l'affection, qu'à fuir cette « expérience ». J'estime que celui qui témoigne de la sympathie — dans le sens le plus profond du mot — possède une valeur beaucoup plus grande que celui qui s'est abstenu de donner libre cours à ses instincts de compassion. Dans certains cas d'ailleurs, j'ai trouvé que cette abstention était synonyme de crainte.

Vouloir demander la sympathie n'est pas non plus une preuve de faiblesse, surtout si c'est un milieu particulier ou une personnalité spéciale que vise votre désir de sympathie. Vouloir la sympathie c'est vouloir retrouver en autre comme en écho de son état d'être, une appréciation de son effort. « Voilà dix ans que je n'ai pas entendu une parole qui m'ait touché », se plaignait doucereusement Nietzsche, ce grand solitaire. Quelle leçon ! Vouloir la sympathie — bien entendu en dehors de toute obligation — la sympathie qui ranime, réchauffe ou rafraîchit selon l'acuité ou la température de l'épreuve traversée, c'est en somme faire appel aux clauses de l'entente qui réunit tacitement des êtres épousant certaines aspirations semblables, nourrissant de la vie une conception à peu près similaire, poursuivant des réalisations presque analogues.

La prison et les prisonniers

On peut arriver à s'accoutumer à ce que quelqu'un des vôtres — quelqu'un d'aimé et de cher — passe des mois et des années en prison, vive de la vie étiquetée de l'emmuré. On peut s'y accoutumer à ce point que cela devienne ordinaire de ne pas voir cet être cher ou de ne l'entrevoir que de temps à autre — quelques moments — derrière un treillis grillagé. Il est vrai qu'on s'habitue à l'usine à la caserne, à la certitude, à la guerre, au despotisme. Ainsi se confirme le fait que l'animal homo est le plus adaptable des vertébrés supérieurs.

Tout prisonnier se promet de regagner le temps perdu une fois qu'il sera « dehors » et de renouer les fils de sa vie interrompue. Mais le temps perdu ne se regagne jamais et il oublie que lorsque la détention a duré plusieurs années, les bouts de ces fils brisés sont excessivement difficiles à retrouver. Les circonstances et les êtres se sont modifiés. De plus, le malheureux engoncé oublie l'atteinte que de longs mois d'emprisonnement apportent — sauf rares exceptions — à sa vigueur et à son intelligence. Et, à sa « sortie », c'est cette constatation qui l'agriit peut-être plus que toutes les autres conséquences de son exil forcé.

Qu'est-ce que le sentiment ?

J'appelle « sentiment » l'ensemble, la somme des actions et réactions, des manifestations lesquelles, chez un individu donné, se rapportent plus spécialement aux différents aspects de la sensibilité, aspects que l'on désigne ordinairement sous le nom de facultés, par exemple : l'amatinité, l'affection, la sympathie, ou encore (quand elles revêtent un caractère violent), de passions. Je ne fais pas du sentiment l'idée d'une

ment dit que c'est dans le domaine du sentiment qu'elle emprunte le moins aux conventions, au convenu, à l'artificiel enfin.

Créateur également destructeur

A quoi reconnaît-on le créateur ? A ce qu'il commence par détruire. Et détruire, c'est tout autre chose que remplacer. Celui qui remplace ne transforme pas, ne renouvelle pas, n'invente pas. En fait, il n'apporte, il ne produit aucun *valeur* originale. C'est un modificateur de situations personnelles ou collectives, non un créateur. Mettre les savants à la place des ignorants, les littérateurs à la place des guerriers, les prolétaires à la place des capitalistes, ce n'est pas produire une « société nouvelle », c'est continuer, avec une autre enseigne, la même entreprise. C'est faire la même chose que remplacer le respect du prêtre par celui du législateur, le respect de Dieu par celui de la Loi. Le créateur, c'est celui qui détruit ce qui existe, qui l'annihile sans esprit de retour, en produisant un état de choses ou d'êtres, sans aucun analogie avec ce qui avait lieu autrefois. Ainsi, cette société fonctionne au moyen de divers rouages dénommés Etat, Gouvernement, Justice, Armée, Police, etc. Une société « nouvelle » ne sera réellement que si ces rouages en sont disparus. Que l'action de gouverner soit exercée par une classe au lieu de l'être par une autre, que les lois soient édictées par celle élite législative au lieu de l'être par un corps élu — rien n'est changé à l'essence du fonctionnement du milieu humain.

Surmonter ou résister ?

Surmonte le mal par le bien. » Mais qu'est-ce que le bien ? Et qu'est-ce que le mal ? Tendre la joue gauche à celui qui vient de vous frapper sur la joue droite n'est pas une solution. Il y a des tempéraments qui ne considèrent jamais comme le bien de ne pas résister à celui qui vous inflige sciemment une punition ou une souffrance. Oppose à ce qui est nuisible ce qui est utile — à ce qui l'opprime, ce qui te libère. Résiste à tout ce qui vise à entraver ton développement et à mutiler ton activité. Résiste par l'affirmation de ta propre supériorité : tel l'aigle dont nul ne distache le vol — par la ruse : tel le serpent qui, faute de mieux, égare d'être une branche de l'arbre sur lequel il a pris refuge. Mais résiste ; l'essentiel — aigle ou serpent, c'est que tu ne te diminues pas à tes propres yeux. Et c'est là un problème d'une portée autrement pratique que celui du bien et du mal.

De l'analyse appliquée à la psychologie

Je ne crois pas que l'analyse appliquée à la psychologie donne des résultats exacts. Je ne crois pas qu'on puisse résoudre un être humain comme on résout une équation algébrique. Rien ne prouve, étant admis qu'une circonstance se produise, qu'un individu donné agira comme il l'a fait dans une circonstance précédente. Rien ne prouve non plus qu'étant analysé sa conduite dans une action antérieure, tel individu se conduira de même — cette action viendrait-elle à se représenter exactement.

Il est impossible de connaître tous les éléments déterminants d'un acte, non seulement les éléments actuels, mais encore les éléments passés : influence personnelle des ascendantes, influence du milieu où ceux-ci ont vécu, influence particulière d'un de ces ascendantes, etc. Dans les déterminants d'un acte, il y a une certaine dose d'imprévisibilité, une inconnue dont l'intensité plus ou moins forte est à même de dérouter l'analyse la plus perspicace.

E. ARMAND.

Conte pour les grands enfants

Il était une fois, et ceci n'est pas une histoire fantaisiste, il était une fois un pauvre bougre qui sans sous, ni mailles, vivait au jour le jour, bricolant de droite et de gauche au hasard du chemin. Il avait fait tous les métiers pour gagner sa croûte quotidienne et pendant la période troublée de la guerre, non mobilisé il se crut riche ou presque parce que manœuvrera dans une usine il gagnait le nécessaire, et même le superflu, puis un beau jour la tuerie cessa brusquement et notre pauvre hère fut jeté sur le pavé et recommença à bricoler et à crever de faim.

Dans un somptueux bureau du boulevard. Il est courrier en bourse. Il n'est pas un pauvre type sans toyer, il gagne gros à spéculer et à vivre de rapins au hasard de l'existence et des poires qu'il rencontre — il va dans les meilleurs restaurants, roule en automobile et roule même les gens. Il fume des cigares longs comme la tour Eiffel et il émet des chèques sans provision.

Pour en revenir à mon pauvre bougre, il traîne la savate sur les « Boulevards extérieurs » et tend la main pour pouvoir manger des arlequins « sur un crouton de pain parce qu'il n'a pas de trouver de travail.

Un matin ou plutôt un soir que son estomac est creux il voit au travers d'une devanture des mets appétissants et à l'étalage un tas de choses succulentes.

Il vote — et s'enfuit — on va chercher les « Flies » qui pour lui apprendre à vivre le passent à tabac et comment... la N° Chambre correctionnelle le condamne à 6 mois de prison — six mois pendant lesquels il sera logé et nourri à l'oscul.

De son côté mon financier mène grand train et comme il est adroit il « vole » sans se faire prendre. Un beau matin tout de même, deux messieurs discrets se présentent chez lui et sous prétexte de lui demander si la crue de la Seine va bientôt cesser, amènent notre financier chez le « Curieux » qui ne peut faire autrement que de le remettre en liberté toute provisoire.

Les deux affaires se sont rencontrées au hasard de l'audience.

Mon pauvre bougre a eu 6 mois sans sursis, et l'autre le financier un mois avec sursis et des excuses.

Liberté, égalité, fraternité.

Marcel POLACK.

AUX HASARDS DU CHEMIN

Propos ♦ ♦ ♦ d'un Paria

Si nous nous occupions un peu en ce premier dimanche de l'année de grâce 1924, des affaires de notre sainte mère l'Eglise apostolique et romaine, Oh ! en tout bien tout honneur, comme dit ma concierge. Car nous ne sommes plus au temps, au joyeux temps où sous les regards attendris du petit père Combès, il était de mode de manger du curé à chaque repas : Nourriture trop indigeste à laquelle on semble avoir définitivement renoncé. En avons-nous vu de ces curés pansus, aux nez bourgeonnants, ornés si l'on peut dire, des pages des magazines qui s'étaient spécialisés dans l'anticléricalisme. Et ces ignorants mal fondus jetant sur les gosses commis à leur garde des regards concupiscents !...

C'est l'homme noir, chantail-on, enfants baissiez vos tabliers !...

Eh oui, c'était l'heureux temps des repas pantagruélique les jours de vendredi saint présidés par le maire du patelin ou par une autre huile plus ou moins candidat aux élections suivantes. C'était le triomphe de « Müssieu Imbu » et de la libre pensée aux multiples amulettes.

Un politicien ne pouvait se dire « de gauche », se proclamer farouchement républicain, en dehors de cet anticléricalisme de tout repos et de bon rapport.

Dans les milieux plus avancés, et jusque chez les anarchistes, on partait en guerre contre le dogme abrutisseur, châtreur d'énergie.

Les prêcheurs de résignation pour le plus grand profit des riches étaient rigoureusement combattus.

Quelles belles cibles, pour des tomates, ronchonnant en lui-même le père Lapurge, d'hommique mémoire, en voyant passer de ces anomalies enjuponnées, particulièrement voluineuses.

Par bande, les oiseaux de mauvaise augure quittèrent la France inhospitalière et incrédule.

Mais vint la guerre. Belle occasion pour tous les moindres, pères jésuites et autres franciscains de profiter du désarroi des cervaux pour s'insinuer et finalement s'implanter.

C'est maintenant chose faite. La France est redevenue la fille ainée de l'Eglise.

Notre saint père le Pape, qui ne sut, ni ne put arrêter l'ignoble carnage où trouvèrent la mort tant de ses « fils spirituels » a son ambassadeur auprès de tous les gouvernements temporaires et aussi temporaires.

Et les journaux nous informer que des négociations destinées à assurer le respect des droits de la hiérarchie ecclésiastique, conformément aux nécessités du gouvernement de l'Eglise catholique, « viennent d'aboutir à un accord complet entre le Pape et Poincaré.

Comme vous le voyez, les affaires de l'Eglise romaine ne vont pas trop mal en ce qui concerne le pays « des droits de l'homme et du citoyen ». Le clergé y tient le haut du pavé et peint à son aise les jeunes cervaeas de ses malaises doctrinaires.

Mais une chose à laquelle on ne s'attende pas, c'est que le régime qui suivit en Russie la Révolution, ouvre au gouvernement des curés de larges horizons, d'immenses espoirs. Les cardinaux qui ont été de tous temps de fameux diplomates, préparent la rentrée au bercail de tous les bonzes barbus et cheveux que sont les papes de l'Eglise russe. Un consistoire, c'est-à-dire une sorte de congrès international est en préparation auquel seront conviés les représentants autorisés de toutes les églises du monde. Et c'est sans doute pour annoncer au monde entier, la création de « l'unité chrétienne » internationale de la bêtise, que l'on va installer un puissant poste de T. S. F. à proximité du Vatican.

Avec la complicité des gouvernements, le danger se précise. L'asservissement des cervaeas sera le complément de la dictature. J'estime qu'il ne faut pas attendre pour réagir. Et qu'il doit y avoir place à côté de la lutte économique pour une propagande anti-religieuse sérieusement conduite. Qu'en pensez-vous ?

Pierre MUALDES.

Villages à vendre...

Il remet ça notre individualiste à la croix de guerre.

Dans l'Intran de jeudi soir, il repart en bataille pour les villages abandonnés. Ce bon patriote ne peut plus sentir les non-Français : Nous avons quand nous beaucoup trop et de puissants colons étrangers...

Il a découvert la vraie patrie (sic) : ...Les champs qui sont, plus que les immeubles cosmopolites, la vraie patrie !

N'est-ce pas que c'est touchant !

Villages à vendre... et hommes à louer.

La campagne continue. Elle sera fructueuse : Chacun sans doute, y gagnerait, l'Etat et le particulier... Rien de tel que les pseudo-anarchistes quand ils se mettent — moyennant finances ! — à défendre l'Etat !

Le cafouillis politique.

Il paraît que :

Millerand qui s'entend avec Gustave Hervé ne s'entend pas avec Poincaré qui s'entend avec Léon Daudet, lequel s'entend avec Bérenger qui ne s'entend pas avec Paul Reynaud, qui s'entend avec Millerand pour prôner le système Rechberg, inventeur d'un système von Bobard (nous dit Daudet), opposé au système frédéricien du Kriegsgefahrtzustand soutenu par Maginot qui s'entend avec Poincaré qui ne s'entend pas avec le Bloc des Gauches qui s'entend plus avec le Matin, d'accord avec M. Sauerwein qui s'entend avec l'Elysée, qui ne s'entend pas avec...

Y comprenez-vous quelque chose ? Rien. Moi non plus. C'est de la politique du caffouillis politique.

Mais ce que nous comprenons tous, c'est que tous ces gens-là indistinctement s'entendent pour nous dominer, nous exploiter, nous saigner.

Après la mort de Raymond Radiguet. — Au sujet de la mort de Raymond Radiguet, M. Jacques de Lachetrette écrit, dans la Nouvelle Revue Française, une courte étude

Réflexions

L'autre jour, on sonne à ma porte. Le grand journalisme, où j'acquiers une gloire si légitime, ne m'a pas encore assuré le plaisir d'une domesticité, même antillaise. J'allai ouvrir.

— J'ai quelque chose à vous demander, mademoiselle !

Mon visiteur était gras et convenable, avec je me suis quoi de louche dans le regard et une voix comme celle qu'on entend sur les champs de courses : Cinq sous en moins, je paye de suite !

— Mademoiselle, je suis chargé de vous demander certaines choses, pour le ministère de l'Instruction publique.

— Qu'est-ce qu'il me veut, votre ministère ?

— Vous donner LES PALMES.

Une rigolade homérique — malsain de dire comme ça — me dilate deux minutes.

— Vous pouvez vous trotter. Les palmes, croyez-vous que j'ai une tête de palmipède ?

— Vous n'avez pas l'air de me croire. C'est très sérieux. Tenez !

Mon lascar tire une vaste feuille bleue, qu'il me tend.

— Merci ! Merci ! Vous pouvez les mettre. En fait de palmes, je n'aime que les dattes.

Mon visiteur s'en va, mécontent, en disant :

— Jamais je n'ai vu ça ! Jamais je n'ai été reçu comme ça !

Etait-ce un envoyé authentique du ministère, un... je ne sais quoi, ou un bandit dévaliseur de femmes seules et que ma mise en éveil contrainait à un retraite savamment stratégique ? Je ne sais. La chose est strictement authentique et mérite d'être dit. Elle est cocasse aussi... RENEE DUNAN.

La Vie des Lettres

PETITES NOUVELLES :

— Les Treize rappellent les académiciens morts dans le courant de l'année qui vient de finir, ce sont : Alexandre Ribot, 13 janvier ; Frédéric Masson, 10 février ; Ch. de Freycinet, 15 mai ; Pierre Loti, 10 juin ; Maurice Barrès, 4 décembre.

— La Revue nationale, 90, rue de Rennes, consacre son numéro de décembre à la littérature haïtienne.

— L'éditeur André Delpeuch va faire paraître prochainement : Ainsi parlait l'Homme, de Camille Spiess.

— Chez Chibberie, vient de paraître, de Paul Souchon : Dans le domaine des cigales, suivie de l'Elegie du retour.

— DERNIERS LIVRES REÇUS : La Roue, par Marcel Millet ; A tout propos, par Georges Joran ; Vincent Van Gogh, par Florent Fels ; La Psychanalyse, par A. Hesnard ; Le Mat de mer, par Alexandre Kourprie ; Le Docteur Faustroll, par Alfred Jarry.

— A paraître le 15 janvier Baal ou La Magicienne Passionnée, par René Dunan, chez Malibé, à Amiens.

C'est le roman de la sorcellerie inquiétante d'aujourd'hui, ni devenu tout à fait scientifique, ni restée le convulsionnisme de jadis, elle sert de décor à une intrigue étrange où l'on voit une femme « aimée » par un être inconnaissable de l'au-delà.

— La réception de l'abbé Brémont à l'Académie Française aura lieu vers la fin du mois prochain.

— Paris-Journal a ouvert une enquête : « Voulez-vous dynamiter les navets ? » et publié les premières réponses, celles de MM. Emile Bourdelle, La Fouchardière et André Billy.

— Dans la Mouette (Janvier), une fantaisie de Henri Gourmont, et des pages de Julien Guillemard, dont il est malheureusement difficile d'extraire des passages.

PETITES COUPURES :

Nietzsche et Strindberg. — M. Victor Vienne, dans les Nouvelles Littéraires (5 janvier), publie des extraits fort intéressants de la courte correspondance qui s'établit entre Nietzsche et Strindberg. Nietzsche savait s'apprécier (et il avait raison car celui qui n'est pas sûr de lui est incapable d'une grande chose) ; il écrivait à Strindberg : « Je suis l'esprit le plus indépendant et peut-être le plus fort qui existe. » Et Strindberg, après avoir lu le Zarathoustra, répondait : « Vous donnez à mon l'humanité le livre le plus profond qu'elle possède, et ce qui n'est pas une maladie chose vous avez eu le courage, et peut-être aussi la puissance intérieure, de cracher ces paroles merveilleuses à la face de ces canailles. Je vous en remercie. Toutes les lettres à mes amis se terminent par les mots : Lisez Nietzsche ! C'est mon Carthago est délandé !

Et dire que ces deux hommes devaient sombrer dans la folie, l'un après l'autre...

Quelques opinions sur Barrès. — Clarétie publie quelques opinions sur Maurice Barrès. Citons :

— C'est un humoriste comme Stern, un ironiste, disait de lui Jules Lemaître.

Et Remy de Gourmont écrivait : « Les psychologues s'éteignent un à un comme les bougies d'un candélabre dans les salons où ils fréquentent. Seuls brillent dans la pénombre, Barrès, alimenté par l'ironie, et Marguerite... »

Charles Morice ricana : « On s'extasie devant son scepticisme, on l'aîr d'croire... »

Adrien Remacle lui reprochait « de souper d'Ignace de Loyola », ce qui n'était pas moins une grande confiance en sa franchise.

Emile Zola s'écriait : « Barrès, oh ! un malin... » ce qui ne voulait pas dire, sans doute, qu'il le tenait pour un homme des plus loyaux.

José Maria de Heredia le trouvait « habile et pratique ». Et il disait de l'Homme libre que « c'était franc ». Il s'exprimait, à ses comiques ses petits papiers et sa revue (en collaboration) Oh ! shocking !

Voice l'homme qui se fait, pour quatre millions de lecteurs, le champion du bon sens français, de la morale et de la tradition. Vérité l'auteur qui ose écrire pour quatre millions de lecteurs que Baudelaire est un poète de quinzième ordre qui ne fut célèbre que grâce à ses vices et que Stendhal est un déplorable écrivain.

Rapprochez dans votre imagination l'œuvre douloreuse et profonde, la vie atroce et le martyre final du grand poète, des embûches de l'auteur de Oh ! shocking ! (en collaboration), et vous sentirez tout comme moi le rouge vous monter à la face.

Dans son article intitulé le Vent qui tourne et paru dans Comedia le samedi 29 décembre (M. Clément Vautel fait la girouette), l'auteur

A travers le Monde

CE QUI SE PASSE

La date approche où le ministère conservateur, en Angleterre devra plier bagages et faire place à ses successeurs travaillistes. Nous avons déjà dit ce que nous pensons de ce changement, et ce que nous en attendons. Au point de vue intérieur, le prolétariat anglais restera dans la même situation précaire; quant à l'extérieur, il serait puéril de faire des pronostics.

Ce qui est caractéristique c'est l'attitude du Parti communiste à l'égard des prochains pontifes. Le Labour Party doit se réunir le 8 janvier pour élaborer son programme et le Parti communiste a adressé à cet effet à M. Henderson, un des chefs du Parti travailliste, une lettre dans laquelle il exprime sa volonté d'aider le Labour Party jusqu'aux limites extrêmes de sa capacité.

Voiez-vous ça : alors que chaque jour l'« Humanité » a ses colonnes remplies de sarcasmes et de critiques à l'égard de ses concurrents du quai de Valmy, c'est de l'autre côté du détroit, ses frères du sacro-saint Parti communiste, ont une attitude avec une organisation dont le programme n'arrive pas à la cheville du socialisme de Longuet.

Et ils viendront critiquer l'« Bloc des gardes après ça, et ils diront : n'ils ne font pas le jeu de la bourgeoisie. Farceurs !

En Allemagne, situation stationnaire. Cependant, les entrepreneurs ont offert aux représentants ouvriers d'acter directement avec eux sans intermédiaire d'un arbitre. Il est peu probable que les négociations aboutissent, car non seulement les patrons veulent réduire les salaires qui sont de 40 à 50 % inférieurs à ceux d'avant-guerre, mais ils veulent aussi prolonger les heures de travail qui sont actuellement de 8 heures par jour.

De Russie nous avons reçu une liste de camarades emprisonnés que nous publions plus bas. D'autre part, on annonce que le Gouvernement des Soviets aurait décidé de riposter au jugement du tribunal français dans l'affaire Bouanian. Optorg par une suspension des rapports commerciaux direct entre la France et la Russie.

Des instructions auraient été données à M. Skobelev pour procéder lors de son arrivée à Paris, au transfert à Londres de toutes les institutions commerciales soviétiques qui fonctionnent actuellement à Paris.

Si l'on ne s'accorde pas avec Paris, il n'en est pas de même avec Varsovie, et l'on pense que la République Russe sera bientôt reconnue par la Pologne.

En Haute-Silésie, les patrons de l'industrie métallurgique ont décidé de porter la journée de travail à 10 heures.

Les chauffeurs-mécaniciens de locomotives de Grande-Bretagne, se sont prononcés contre les prétentions des Compagnies de baisser leur salaire de 30 shillings (soit 120 fr. par semaine) et s'il n'y a pas d'arrangement, c'est la grève générale à bref délai.

Si la situation politique est troublée, nous voyons que c'est toujours le peuple qui en souffre.

J. C.

ALLEMAGNE

VICTOIRE OUVRIERE

Berlin, 5 janvier. — En dernière heure, nous sommes informés que la grève des ouvriers métallurgistes de Berlin peut être considérée comme terminée. Les salaires sont portés, pour les ouvriers au-dessus de vingt et un ans, à 48 marks-or par semaine. La semaine de 48 heures est maintenue en principe.

MANIFESTATIONS DE SANS-TRAVAIL

Düsseldorf, 5 janvier. — Dans le district de Bochum, quelques éléments avancés, renforcés par des sans-travail, ont essayé de chasser des ateliers du Bochumer Verein les ouvriers qui ont accepté de travailler dix heures. Ils ont été dispersés par la police, toujours au service du capital, naturellement.

ITALIE

SECOUSSES SEISMIQUES

Ancone, 5 janvier. — On mandate de Montefalco que deux autres séismes, précédées de bruits sourds, ont été ressenties dans la nuit. Une troisième et violente secousse s'est produite à 11 heures du matin. Plus

sieurs maisons ont été lézardées. Une pluie abondante, tombée dans la nuit et ce matin, a aggravé la situation des maisons lézardées et la condition des sinistres.

JAPON

LE PEUPLE A DE NOUVEAUX BERGERS

On mandate de Tokio. — Le vicomte Kiyoura a enfin réussi à former le cabinet. Le portefeuille des affaires étrangères a été confié au vicomte Ishii, le portefeuille de la guerre à M. Fukuda, et celui de la marine à M. Kiuchi.

D'après un autre télégramme, le nouveau ministère comprendrait encore M. Niozuno, intérieur ; le comte Hayashi, instruction publique ; le vicomte Matsuda, communications ; le comte Aoki, chemins de fer.

MEXIQUE

LES AFFAIRES SONT LES AFFAIRES

Le quartier général des insurgés de Vera Cruz annonce que tous les gisements de pétrole du Mexique sont maintenant aux mains des partisans de M. de La Huerta.

Les Etats-Unis ont vendu au gouvernement du Mexique 5.000 fusils de guerre de marque anglaise, 5 millions de cartouches et 8 aéropatrons. Le secrétaire pour la guerre, M. Weeks, a déclaré que la moitié de ce matériel sera payé comptant et le solde à trente jours. Il a ajouté que ce n'est pas la toute la commande faite par le Mexique, mais que ce envoi suffira pour les besoins actuels.

D'autre part, on annonce que cinquante canons de campagne de trois pouces sont expédiés des Etats-Unis au gouvernement mexicain.

Les voiles bien les partisans de la paix, qui s'emparent lorsqu'ils en ont l'occasion de vendre à des nations voisines des engins de mort. Mais le « business » avant tout n'est-ce pas.

DERNIERE HEURE

Suprême démarche

Le correspondant du Temps télégraphie de Madrid :

La cour suprême a rejeté le pourvoi en cassation et confirmé la condamnation à mort de Mateu et Nicolau, accusés de l'assassinat de M. Dato.

Les défenseurs des condamnés se sont présentés hier matin à la présidence du directoire, sollicitant suivant l'usage la grâce de leurs clients. Le général Primo de Rivera leur a répondu qu'ils accomplissaient leur devoir et que le directoire examinerait avec bonne volonté cette affaire, et que s'il y avait lieu il recommanderait les condamnés à la clémence du roi.

Si l'examen du dossier ne permettait pas au général de formuler un avis favorable, les défenseurs solliciteraient une audience du souverain pour faire appel à sa pitié.

Le Change

Malgré les promesses officielles sur le rendement de la Ruhr, la situation est très tendue sur les marchés des changes.

Les neutres de la guerre deviennent des assaillants d'après-guerre. Notre pauvre France subit une formidable pression depuis quelques jours, venant principalement de Suisse et de Hollande.

L'univers semble ligué contre nous pour dépréier encore un franc déconsidéré. Aussi, cela ne fait pas l'affaire de quelques financiers pour qui la baisse du franc est une baisse de profits. Leurs intérêts se trouvent d'accord avec le patriotisme, le ministre des finances parle de répression contre la spéculation qui se pratique, au détriment du franc.

Mais ne nous frappons pas. Les loups ne se mangent pas entre eux, quelle que soit leur nationalité. Ah, s'il s'agissait de vendre les « haillons » d'un malheureux qui ne peut pas payer l'unique impôt sur les salaires, M. de Lasteyrie aurait vite fait de mettre en branle une compagnie de magistrats et un régiment de policiers.

Le livre valait hier 88 fr. 92 en augmentation de 10 centimes. Le dollar est monté de 20 fr. 57 à 20 fr. 58. Le change est favorable aux devises hollandaises, espagnoles, italiennes, suédoises, belges.

Ah, ce qu'elle nous coûte cher, notre victoire du Droit et de la Justice !

Ils étaient entrés tout à l'heure timides, souriant d'une façon humble à la femme aux belles mains. A présent, sous l'influence du vin frelaté, leurs cervaeux affaiblis par les privations s'extasiaient. Ils échangeaient des regards, se serrant la main. Des mots sinistres s'échappaient de leurs bouches.

La table isolée surtout devenait bruyante et le groupe qui l'entourait grossissait d'instinct en instant. Cortezin occupait le bout, une grande cuillerière à la main, soulevant et laissant retomber la flamme d'un punch. Le vieux conspirateur de la Restauration, le commis-voyageur en République semblait avoir retrouvé sa bonne humeur et la verve de sa gouraillerie. Il se moquait des canuts en leur versant à boire ; il les trouvait patients, doux, bonnes bêtes, courageux comme le mouton qui se laisse tondre, héroïques comme la poule qui se laisse planter !

L'un deux, cherchant le remède au mal dans le mal même, parlait d'une grève immense qui arrêterait le même jour, à la même heure, tous les métiers encore occupés. Devant une pareille manifestation, les fabricants seraient obligés d'accepter les tarifs, et les prix des façons permettraient aux ouvriers de manger du pain.

— Les tarifs ! bravo pour les tarifs ! Ah ! il se trouve encore quelqu'un pour parler des tarifs ! Mais qu'est-ce que ça peut vous faire, les tarifs, mon bonhomme, puisque les fabricants, lorsqu'ils les ont acceptés, ne les pratiquent pas ? Et la grève ? Qui est-ce qui sera victime de la grève ? Les fabricants, qui ont de l'argent, peuvent attendre. Ils attendront. Vous, dans quelques jours, vous aurez vidé votre caisse ; et, quand votre ventre criera, vous serez bien forcés d'accepter les conditions de l'ennemi ! Non, vrai, c'est trop bête ! Il ne

RUSSIE

Amnistie bolcheviste !

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de l'attitude du gouvernement des Soviets envers les marins de Cronstadt, rentrés en Russie à la faveur de l'amnistie, et qui furent arrêtés sitôt leur arrivée.

Voici une liste, avec de brefs notes biographiques, de quelques-uns de ces camarades, qui furent déportés au camp de concentration des îles de Solovky :

1. Fedotov Vassily (Mickievitch). Marin sur le bateau de ligne *Petropavlosk*, ancien ouvrier des usines Poutilov. Participant actif à la révolution de 1917. A joué un rôle considérable dans l'organisation du premier soviét révolutionnaire de la flotte de la Baltique.

Est retourné de Finlande en Russie, lorsque le comité exécutif central parvint à détruire la flotte de la Baltique, en 1917.

Emprisonné un an et deux mois, et ensuite envoyé dans le Nord.

3. Ndreichenko. Marin du *Sevastopol*, autrefois ouvrier dans une usine de mécanique.

A pris part à trois révoltes. A été emprisonné pendant un an avant d'être envoyé au camp de Solovky.

4. Guryev-Dalmatov. Marin sur le navire de ligne *Petropavlosk*, en 1905 et 1917.

Paysan de la province de Ryazan. A participé à trois révoltes. Emprisonné ensuite pendant un an et trois mois, puis envoyé dans le Nord.

5. Yudin Vladimir. Marin. Paysan de Olorenet. A participé à trois révoltes. Emprisonné un an.

6. Brusnichenko Stepan. Marin sur *Man of War*. Paysan de Simbirsk. A participé à trois révoltes.

Emprisonné un an et trois mois. Maintenant au camp de Solovky.

7. Sakharov Alexandre. Marin, autrefois ouvrier. A participé à trois révoltes. Emprisonné un an. Envoyé dans le Nord.

8. Yermaliev Ivan. Marin, autrefois ouvrier métallurgiste. Membre du parti communiste qu'il a quitté durant les événements de Cronstadt. Emprisonné un an et trois mois. Dans le Nord.

9. Terentiev Stéphane. Marin, autrefois paysan. A participé à la révolution de 1917. Emprisonné un an. Dans le Nord.

10. Kulishov Stéphane. Marin, autrefois paysan. A participé à la révolution de 1917. Emprisonné un an. Dans le Nord.

11. Turkin Govril. Marin, autrefois marin, puis ouvrier dans une usine électrique. Secrétaire du comité révolutionnaire de Cronstadt. A participé à toute le mouvement révolutionnaire de la flotte de la Baltique.

Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

12. Bogdanov Andreï. Marin, autrefois marin. A participé au mouvement de la flotte de la Baltique et à la révolution de 1917.

Emprisonné treize mois. Maintenant dans le Nord.

13. Kurkin Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

14. Lobishev Ivan. Paysan de Novgorod. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1905. Emprisonné sous le régime tsariste. A participé aux événements de Cronstadt. Emprisonné onze mois. Maintenant dans le Nord.

15. Yershov Vassily. Paysan de Novgorod. Soldat de l'armée rouge. Emprisonné sous le tsar. A participé à Cronstadt. Emprisonné onze mois. Maintenant dans le Nord.

16. Martinov Yakov. Paysan et soldat de l'armée rouge. Actif dans le mouvement révolutionnaire de l'armée. Emprisonné treize mois. Maintenant dans le Nord.

17. Fyodorov Yakov. Paysan et soldat rouge. Actif dans le mouvement révolutionnaire et dans l'armée. Emprisonné quatre mois. Maintenant dans le Nord.

18. Belov Leonide. Paysan et ouvrier. Emprisonné un an et six mois. En Sibérie.

Yakovchenko Vassily-Andreyevich. Marin. Participant actif au mouvement révolutionnaire de la flotte de la Baltique. Membre du comité révolutionnaire de Cronstadt. A pris à Moscou part au premier mouvement de septembre. On ne sait ce qu'il est devenu depuis.

19. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

20. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

21. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

22. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

23. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

24. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

25. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

26. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

27. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

28. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

29. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

30. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

31. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

32. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

33. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan. Membre de l'armée rouge. Actif dans la révolution de 1917. Emprisonné un an et trois mois. Maintenant dans le Nord.

34. Kostylev Ivan. Marin. Paysan de Ryazan.

L'Action et la Pensée des Travailleurs

Les grèves

Ameublement Parisien. — La maison Pascal, 110, rue de Montrouil, avait eu la prétention de réduire les salaires et d'augmenter les heures de travail.

Les ouvriers firent grève pour maintenir leurs salaires et la journée de huit heures. Ils ont obtenu entière satisfaction.

Lithographie Parisienne. — L'assemblée générale de vendredi fut nombreuse. Plus de 2.000 camarades y assistaient.

Il fut décidé de continuer la lutte jusqu'à complète satisfaction. Ceux qui travaillent verseront un dixième de leur salaire pour les grévistes. Au besoin, la solidarité de grève sera augmentée.

Adresser les fonds au camarade Mangeot, Syndicat de la Lithographie, Bourse du Travail.

Dockers de Nantes. — Un marchand de bois, ayant un bateau à faire décharger, voulut adjoint des ouvriers de son chantier aux ouvriers dockers. Ces derniers refusèrent de travailler avec des ouvriers qui n'étaient pas payés au tarif syndical des ouvriers du port.

Le syndicat des dockers s'occupe activement de ce conflit.

Municipaux de Lille. — Les ouvriers de la voirie ont fait grève une journée pour protester contre la mauvaise répartition des étrèmes au Nouvel-An.

Lettre ouverte de Lauridan

Aux citoyens KIMPE, PIERPONT, HENTGES, BONTE et JERRAM, membres du bureau fédéral communiste du Nord.

Il y a quelque deux mois l'intégrale Vie Ouvrière après avoir nié le cas Lauridan publiait un procès-verbal accordant à ce militant bolcheviste toutes les qualités.

Parce que Lauridan vient de ruer dans les brancards et de se faire exclure, pour cette raison, du Parti Communiste, la Vie Ouvrière l'abandonne... et l'assomme.

Nous avons souvent attaqué Lauridan dans notre journal et combatu avec ardeur ses maux de politicien.

Aujourd'hui, nous sommes à son égard, dans les mêmes dispositions d'autrefois.

Mais comme ses révélations projettent quelque lumière sur les combines du P. C., nous les publions sans déplaisir dans les colonnes de notre Libertaire.

Voice ce que Lauridan écrit aux huiles moscouitaires du Nord :

« Vous avez, le 26 décembre dernier, décidé mon exclusion du Parti communiste.

« J'en prends acte et vous en remercie.

« Je vous en remercie, parce que cette exclusion termine une campagne engagée depuis des mois et des mois. Ne pouvant frapper tous ceux qui menacent cette campagne, vous avez pris le moyen le plus simple, ce qui ne veut pas dire le plus juste, vous avez mis dehors celui qui, par malheur, se trouvait seul contre tous.

« Je vous en remercie parce que cette exclusion est un précédent d'importance. Elle reconnaît au Bureau fédéral le droit de regard sur les faits et gestes personnelles des adhérents du Parti communiste et consacre en même temps le pouvoir, pour le parti, de juger ce qui se passe dans les syndicats, d'en juger jusqu'à l'exclusion.

« Vous dites que les motifs de mon exclusion sont les démarches que je fis le jeudi 29 novembre pour Porreyre.

« En effet, je fis des démarches. Je les fis parce que, membre de la Commission exécutive de l'Union Départementale Unitaire des Syndicats Ouvriers du Nord, placé devant l'absence motivée de Lille du secrétaire provisoire de l'U. D. U., Delarue, du trésorier de l'U. D. U., Baele, du secrétaire de l'Union locale de Lille, Dillies, d'accord avec le père et l'oncle de Porreyre, d'accord avec les militants unitaires que je pus voir au siège de l'U. D. U., par exemple, de Vreyer, secrétaire du Syndicat du Bâtiment de Lille, je jugeai nécessaire et urgent d'abandonner mon travail, quitte à perdre mon emploi, et de faire certaines démarches dont je ne rougis pas.

« En cette occurrence, je reconnais avoir refusé de venir à la Fédération communiste prendre un mot d'ordre que la dictée fédérati n'avait pas à me donner. Porreyre, à mon sens, n'était pas poursuivi et arrêté en tant que membre d'un parti. Il l'était comme secrétaire de l'U. D. U. du Nord. Seule, l'U. D. U. avait qualité pour s'occuper de son secrétaire et le délivrer. La Fédération communiste ne jouait qu'un rôle subsidiaire et occasionnel. C'est d'ailleurs ce qui se passe. C'est l'action des unitaires, de tous les unitaires dont je suis, qui sortit Porreyre, quoi qu'en dise la Fédération communiste.

« Je rendis compte des démarches le soir même à la réunion des militants de l'Union locale de Lille. Ces militants adoptèrent l'ordre du jour que je leur proposai. Ces démarches furent ensuite l'objet de mon intervention le 9 décembre au Comité général de l'U. D. U. le 9 décembre. Le Comité général adopta une partie de mon point de vue, celle de donner un second avocat à Porreyre, sous réserve de l'acceptation de ce dernier. Personne, ni à la réunion de l'Union locale de Lille le 29 novembre, ni au Comité général de l'U. D. U. le 9 décembre, personne ne souleva l'ombre d'un soupçon quelconque sur les démarches que vous me reprochez.

« Vous m'avez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui vous aviez déjà, d'après ce que vous pré-

— vous aviez exclu. C'est votre droit et je ne le conteste pas.

« Je ferai une seule remarque : Vous avez eu du jeudi 29 novembre au mercredi 26 décembre — vingt-huit jours — le moyen de vous débarrasser de quelqu'un à qui